



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT :
Clermont-Ferrand

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 22

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 22

Date de la convocation :

24 janvier 2023

Séance du 1^{er} février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire,

Présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Lauriane BONNABRY, François BONJEAN, Paulette MANRY, André FERRI, Marie-Martine VIGIER, Gilles HUGON, Marie-Claire GOIGOUX, Adam WEBER, Anne-Marie MANOUSSI, Olivier MICHOT, Catherine PAYSAN, Christian TEINTURIER, Maïté WAAG, Raluca ARSENIE, Christian BOISNAULT, Marie-Laure CHASSAINGT, Philippe MANIEL, Michèle TIXIER, Thierry CHAPUT, Marie SERVE, Guylem GOHORY.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Hervé COURTEIX

Marie-Claire GOIGOUX et Catherine PAYSAN ont été désignées secrétaires de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Délibération N° CM20230201-03 : Actualisation des tarifs des concessions des cimetières d'Orcines

3.5 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine public

Monsieur Le Maire,

► RAPPELLE,

Que la première procédure de reprise des concessions en état d'abandon, terminée le 15 novembre 2022, la nouvelle procédure identique engagée le 25 octobre 2022, complétées par la reprise des concessions temporaires arrivées à échéance et non renouvelées, permettent à la commune de disposer à nouveau d'une centaine d'emplacements ainsi redevenus disponibles.

► EXPOSE

Qu'il convient de réactualiser les tarifs des concessions qui se justifient par :

- L'absence de réactualisation des tarifs depuis 2012
- Les crédits importants nécessaires à l'entretien régulier du cimetière (réfection du mur, engazonnement des allées...)
- La comparaison des tarifs observés dans les autres communes
- Le niveau des revenus par foyer fiscal observé sur la commune d'Orcines.

► PROPOSE

D'adopter l'actualisation de ces tarifs appliqués aux concessions funéraires à compter du 1^{er} mars 2023 comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Durée	Prix
CONCESSIONS		
Concession 3 m ²	15 ans	250 €
Concession 6 m ²	15 ans	500 €
Concession 3 m ²	30 ans	450 €
Concession 6 m ²	30 ans	900 €
COLUMBARIUM		
Case	15 ans	250 €
Case	30 ans	500 €
CAVURNE		
Cavurne	15 ans	300 €
Cavurne	30 ans	600 €
JARDIN DU SOUVENIR		50 €

► DEMANDE

au conseil municipal de bien vouloir délibérer
Il est procédé au vote

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
22	22	0	0	

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
après en avoir délibéré

► **APPROUVE** les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2023.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser le produit des concessions sur le budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits et ont les membres signés au registre.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et affichage

Le Maire
Jean-Marc MORVAN

